



Assemblée générale

Distr. générale
30 juin 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 19 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes

issus de la Conférence internationale
de 2002 sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2008

Projet d'organisation des travaux du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

Note du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution 65/145, l'Assemblée générale a décidé de tenir son cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement les 7 et 8 décembre 2011 au Siège de l'ONU et prié le Secrétaire général de rédiger, en s'inspirant des modalités retenues pour le quatrième Dialogue de haut niveau, une note sur l'organisation des travaux de cette réunion. La présente note fait suite à cette demande.

2. Les dispositions énoncées ci-dessous ont été établies d'après la résolution 64/194 de l'Assemblée générale intitulée « Modalités d'organisation du quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement » et tiennent compte de l'expérience, de la présentation, des modalités et de l'organisation des travaux des quatre Dialogues précédents, tenus respectivement les 29 et 30 octobre 2003¹, les 27 et 28 juin 2005², du 23 au 25 octobre 2007³ et les 23 et 24 mars 2010⁴.

¹ Voir A/58/436 et A/58/555 et Corr.1.

² Voir A/59/850 et A/60/219.

³ Voir A/62/271 et A/62/550.

⁴ Voir A/64/377 et A/65/130.



II. Dispositions pratiques

A. Dates et lieu

3. Le cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui comportera des séances plénières, des séances informelles et des tables rondes multipartites, aura lieu les mercredi 7 et jeudi 8 décembre 2011 au Siège de l'ONU, à New York. Il est proposé que les séances plénières se tiennent dans la salle de l'Assemblée générale. Les lieux de réunion des tables rondes multipartites seront annoncés ultérieurement. Toutes les séances programmées seront annoncées dans le *Journal des Nations Unies*.

B. Thème général

4. Le thème général proposé pour le cinquième Dialogue de haut niveau est : « Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : bilan de la mise en œuvre et tâches futures ».

C. Programme des séances et organisation des travaux

5. Il est proposé que le Dialogue de haut niveau prenne la forme de quatre séances plénières sur le thème général susmentionné, de trois tables rondes multipartites et d'un débat informel interactif sur les thèmes proposés aux paragraphes 10 et 14 ci-après. Le projet de programme du Dialogue de haut niveau est annexé à la présente note.

D. Séances plénières

6. Il est proposé que les séances plénières, qui seront présidées par le Président de l'Assemblée générale, se tiennent le mercredi 7 décembre 2011 de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures et le jeudi 8 décembre 2011 de 10 heures à 13 heures. À ces séances, les ministres et les dignitaires prenant part au Dialogue pourront faire des déclarations officielles, étant entendu que la règle de la préséance sera strictement respectée. La durée de chaque intervention sera limitée à cinq minutes, sachant que rien n'interdit la distribution de textes plus longs. Aucune délégation ne sera autorisée à prendre plusieurs fois la parole à une séance plénière. Le temps de parole sera rigoureusement respecté. Cependant, si la liste des orateurs l'exige, des dispositions seront prises pour organiser une séance plénière supplémentaire le 8 décembre de 15 heures à 18 heures. L'inscription sur la liste des orateurs sera annoncée dans le *Journal des Nations Unies*.

7. La séance plénière du mercredi 7 décembre au matin débutera par un discours du Président de l'Assemblée générale marquant l'ouverture officielle du Dialogue de haut niveau. L'Assemblée pourra alors examiner toute question d'organisation non réglée. En outre, le Secrétaire général de l'ONU, le Président de la Banque mondiale, la Directrice générale du Fonds monétaire international et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce seront invités à faire des déclarations.

8. Au début de la séance plénière de l'après-midi du mercredi 7 décembre, le Président du Conseil économique et social, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, seront invités à faire des déclarations.

9. Immédiatement après la fin du débat informel interactif, une séance plénière se tiendra dans l'après-midi du jeudi 8 décembre pour permettre au Président de l'Assemblée générale de prononcer une déclaration finale et de clore officiellement le Dialogue de haut niveau.

E. Tables rondes multipartites

10. Sur la base de l'expérience du quatrième Dialogue, il est proposé de tenir trois tables rondes multipartites le jeudi 8 décembre au matin, de 10 heures à 13 heures, sur les thèmes suivants :

a) Table ronde 1 : « La réforme du système monétaire et financier international et ses conséquences pour le développement »;

b) Table ronde 2 : « L'impact de la crise financière et économique actuelle sur l'investissement direct étranger et les autres apports de capitaux privés, la dette extérieure et le commerce international »;

c) Table ronde 3 : « Le rôle de la coopération financière et technique pour le développement, et notamment les sources novatrices de financement du développement, dans la mobilisation des ressources financières intérieures et internationales pour le développement ».

11. Chaque table ronde sera présidée par deux coprésidents que le Président de l'Assemblée générale nommera parmi les ministres assistant au Dialogue de haut niveau, y compris ceux désignés par les groupes régionaux; il y aura ainsi six coprésidents, dont trois proviendront de pays en développement et trois de pays développés ou en transition. Le Président de l'Assemblée générale pourra également inviter des responsables ou représentants de haut niveau des parties prenantes institutionnelles compétentes à animer ces tables rondes.

12. Seront admis à participer à chaque table ronde les représentants des États Membres, 10 représentants des observateurs, organismes compétents des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales accréditées, 3 représentants d'organisations de la société civile accréditées et 3 représentants d'entités accréditées du secteur des entreprises. Chaque représentant pourra être accompagné d'un conseiller. La liste des participants non étatiques aux tables rondes sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription, dès qu'une annonce paraîtra à cet effet dans le *Journal des Nations Unies*.

13. Pour que le débat soit véritablement interactif, aucune liste d'intervenants ne sera établie. Les coprésidents inviteront les participants à s'exprimer dans l'ordre selon lequel ils manifesteront leur volonté de prendre la parole, étant entendu que la règle de la préséance sera respectée pour permettre aux ministres présents d'y participer. Tous les participants seront invités à s'exprimer depuis leur siège et priés d'éviter la lecture de déclarations écrites. La durée de chaque intervention sera

limitée à trois minutes, ce qui n'exclut pas, néanmoins, que les textes des déclarations puissent être distribués sous une forme plus détaillée.

F. Débat informel

14. Il est proposé de tenir le débat informel dans l'après-midi du jeudi 8 décembre sous la présidence du Président de l'Assemblée générale; il prendra la forme d'une réunion informelle à laquelle participeront toutes les parties prenantes. Sur la base de l'expérience du quatrième Dialogue, il est proposé de centrer le Dialogue sur le thème « Le lien entre le financement du développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Le Président de l'Assemblée générale pourra également inviter des responsables ou des représentants de haut niveau des principales parties prenantes institutionnelles à faire des déclarations liminaires. Les représentants des parties prenantes compétentes, notamment des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales accréditées, d'organisations de la société civile accréditées et d'entités accréditées du secteur des entreprises, pourront, autant que possible, y participer.

15. Seront admis à participer au débat informel les représentants des États Membres, 15 représentants des observateurs, organismes compétents des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales accréditées, 5 représentants d'organisations de la société civile accréditées et 5 représentants d'entités accréditées du secteur des entreprises. Chaque représentant pourra être accompagné d'un conseiller. La liste des participants non étatiques au débat informel sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription, dès qu'une annonce paraîtra à cet effet dans le *Journal des Nations Unies*.

16. Pour que le débat soit libre et véritablement interactif, aucune liste d'intervenants ne sera établie. Le Président de l'Assemblée générale invitera les participants à s'exprimer dans l'ordre selon lequel ils manifesteront leur volonté de prendre la parole, étant entendu que la règle de la préséance sera respectée pour permettre aux ministres présents d'y participer. Les coprésidents des tables rondes et d'autres participants souhaiteront peut-être s'appuyer sur les conclusions des débats menés dans les tables rondes. Tous les participants seront invités à s'exprimer depuis leur siège et priés d'éviter la lecture de déclarations écrites. La durée de chaque intervention sera limitée à trois minutes, ce qui n'exclut pas néanmoins que les textes des déclarations puissent être distribués sous une forme plus détaillée.

III. Participants

A. États Membres et observateurs

17. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, y compris les séances plénières et informelles, sera ouvert aux États Membres, au Saint-Siège, en sa qualité d'État observateur, et à la Palestine, en sa qualité d'observateur, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale, conformément au Règlement intérieur de cette dernière. L'inscription sera ouverte au Service du protocole et de la liaison de l'ONU, dès qu'une annonce paraîtra à cet effet dans le *Journal des Nations Unies*.

B. Parties prenantes institutionnelles

18. Les représentants d'autres organisations intergouvernementales accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey ou au processus de suivi, notamment à la Conférence d'examen de Doha, ainsi que les organismes des Nations Unies compétents pourront prendre part aux tables rondes multipartites et au débat informel. L'inscription sera ouverte au Service du protocole et de la liaison de l'ONU, dès qu'une annonce paraîtra à cet effet dans le *Journal des Nations Unies*. Seront admis à participer à chaque table ronde 10 représentants des observateurs, organismes des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales accréditées et 15 au débat informel, conformément à la pratique établie pour la Conférence internationale sur le financement du développement et son processus de suivi.

C. Société civile et entreprises

19. Les représentants d'organisations non gouvernementales et d'entités du secteur des entreprises sont invités à prendre part aux tables rondes multipartites et au débat interactif informel, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. L'inscription, à travers le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales et le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, sera ouverte à :

- a) toute organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; et
- b) toute organisation non gouvernementale et toute entité du secteur privé qui étaient accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement ou au processus de suivi, notamment à la Conférence d'examen de Doha. Chaque table ronde comptera trois – et le débat informel cinq – représentants des organisations de la société civile accréditées et le même nombre de représentants d'entités accréditées du secteur des entreprises, qui y participeront conformément à la pratique établie pour la Conférence internationale sur le financement du développement et son processus de suivi.

IV. Documentation

A. Documentation précédant la session

20. La documentation de fond du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement comportera les rapports du Secrétaire général sur les thèmes suivants :

- a) Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement;
- b) Sources innovantes de financement du développement;
- c) Système financier international et développement;
- d) Soutenabilité de la dette extérieure et développement; et
- e) un résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du

commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, établi par le Président du Conseil (New York, 10 et 11 mars 2011) (A/66/75-E/2011/87).

B. Documentation de session

21. La documentation de session comprendra les procès-verbaux officiels des séances plénières.

C. Documentation d'après session

22. Le résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement établi par le Président de l'Assemblée générale sera publié en tant que document officiel de l'Assemblée générale.

D. Apports de toutes les parties prenantes

23. Les renseignements de base pour le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, notamment les apports de toutes les parties prenantes pertinentes, seront affichés et mis à jour sur le site Web du Bureau du financement du développement⁵.

V. Dispositions concernant les médias

24. Le Département de l'information de l'ONU prépare un dossier d'information à l'intention des journalistes qui couvriront le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. En outre, tous les documents relatifs au Dialogue ainsi que des communiqués de presse sur les séances plénières, tables rondes et autres manifestations seront disponibles dans la zone réservée aux médias et pourront aussi être consultés électroniquement sur le site Web du Bureau du financement du développement⁵.

25. Toutes les réunions plénières et officieuses ainsi que les conférences de presse seront diffusées en direct dans la zone des médias et retransmises sur l'Internet en direct et sur demande. Un programme spécial de réunions d'information et de conférences de presse à l'intention des médias sera annoncé.

VI. Manifestations parallèles

26. Des États Membres, des organismes du système des Nations Unies et des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles accréditées organisent normalement une série de manifestations spéciales, notamment des séances d'information et des débats sur des questions relatives au financement du développement à l'intention de tous les participants au Dialogue de haut niveau. Le calendrier de ces manifestations sera affiché sur le site Web du Bureau du financement du développement⁵.

VII. Recommandation

27. L'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les propositions formulées dans la présente note et définir, d'ici à la fin de sa soixante-cinquième session, les modalités d'organisation du Dialogue de haut niveau, selon qu'il conviendra.

⁵ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/esa/ffd.

Annexe

Projet de programme du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

Siège de l'ONU, 7 et 8 décembre 2011

Mercredi 7 décembre

Séance plénière

10 heures-13 heures

Ouverture par le Président de l'Assemblée générale du Dialogue de haut niveau sur le thème général « Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir »

Questions d'organisation

Déclarations du Secrétaire général de l'ONU, du Président de la Banque mondiale, du Directeur général du Fonds monétaire international et du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

Déclarations des ministres et des hauts fonctionnaires

Séance plénière

15 heures-18 heures

Déclarations du Président du Conseil économique et social, du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Déclarations des ministres et des hauts fonctionnaires

Jeudi 8 décembre

Séance plénière

10 heures-13 heures

Déclarations des ministres et des hauts fonctionnaires

Tables rondes multipartites

10 heures-13 heures

Table ronde 1 : « La réforme du système monétaire et financier international et ses conséquences pour le développement »

Table ronde 2 : « L'impact de la crise financière et économique actuelle sur l'investissement direct étranger et les autres apports de capitaux privés, la dette extérieure et le commerce international »

Table ronde 3 : « Le rôle de la coopération financière et technique pour le développement, et notamment les sources novatrices de financement du développement, dans la mobilisation des ressources financières intérieures et internationales pour le développement »

Débat informel

15 heures-17 h 45

Débat interactif informel sur le thème « Lien existant entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle mondiale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement »

Séance plénière

17 h 45-18 heures

Déclaration finale du Président de l'Assemblée générale

Clôture du Dialogue de haut niveau
